



SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **19 août 2024**, à compter de **19h00** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Yves Bourassa, conseiller #1
Linda Pomerleau, conseillère #3
Pierre Dénommmé, conseiller # 4
Michel Ayotte, conseiller #5
Luc Bernèche, conseiller #6

Absences :
Véronique Lemire, conseillère # 2

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Certification de signification :

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, je, Lise Dénommmé, dg, greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. Mot de bienvenue

Madame Lyne Ash, mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée à 19h00.

7592-08-24

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement d'emprunt No 2024-02 décrétant un emprunt de 3 882 987 \$ pour la construction d'un nouveau centre communautaire et l'aménagement du site au 10 rue principale de Nédélec, et abrogeant le règlement 2024-01
4. Comptes à payer
5. Échéancier préliminaire des travaux - Centre communautaire
6. Soumission - Achat de portable pour les conseillers
7. Soumission - Construction Girard
8. Résolution - Demande de prêt temporaire "Construction centre communautaire"
9. Période de questions
10. Levée de la séance

7593-08-24

3. Adoption du règlement d'emprunt No 2024-02 décrétant une dépense et un emprunt de 3 882 987 \$ pour la construction d'un nouveau Centre

Communautaire et l'aménagement au 10 principale Nédélec, et abrogeant le règlement 2024-01

La directrice générale, greffière-trésorière mentionne :

Que l'objet du règlement d'emprunt No 2024-02 est de décréter une dépense et un emprunt de 3 882 987 \$ pour la construction d'un nouveau centre communautaire et l'aménagement du site au 10 rue principale, et abrogeant le règlement 2024-01.

Aucun changement n'a été apporté depuis le dépôt du projet de règlement.

Les travaux seront financés au moyen:

1. D'un emprunt sur une période de 20 ans avec remboursement annuel du capital et bisannuel des intérêts ;
2. D'une subvention du MAMH dans le programme PRACIM ;
3. Qu'une portion proviendra de la TECQ 2019-2023 ;
4. D'une affectation du fonds général de la municipalité ;

Adoption du règlement d'emprunt No 2024-02

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement d'emprunt No 2024-02 a été préalablement donné lors de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi le règlement d'emprunt No 2024-02 a été déposé lors de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement No 2024-02 depuis son dépôt ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le règlement d'emprunt No 2024-02 intitulé "Règlement d'emprunt No 2024-02 décrétant une dépense et un emprunt de 3 882 987 \$ pour la construction d'un nouveau centre communautaire et l'aménagement du site au 10 rue principale, et abrogeant le règlement 2024-01.

Le règlement est annexé au présent procès-verbal et consigné dans le livre de délibérations.

ADOPTÉE À UNANIMITÉ

7594-08-24

4. Comptes à payer

À la suite de la présentation des comptes à payer depuis la dernière séance, pour la période du 1er au 31 juillet 2024 :

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; pour un total de 9 971.54 \$.

5. Échéancier préliminaire des travaux - Centre communautaire

Les conseillers prennent connaissance de l'échéancier préliminaire des travaux de construction du Centre communautaire présenté par l'entrepreneur KG2 Construction.

Les travaux commenceront à la fin août 2024 pour se terminer en fin mai 2025 si tout va bien. À suivre...

7595-08-24

6. Soumission - Achat de portables pour les conseillers

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la soumission présentée par Hamster Service Logitem Inc. pour l'achat de 4 nouveaux portables (Lenovo 82XQ00G4CF, écran 15.6" 1920 X 1080, Ryzen5-7520, mémoire 8GB, disque 512GB SSD, carte vidéo AMD Radeon 610M, Webcam HD 720p, Windows 11 familial, Wi-Fi, Bluetooth, clavier français, 1 an de garantie) aux coûts de 699 \$ + préparation de système 109.95 \$ + Éco-Frais 0,40¢ pour un total de 809.35 \$ chacun taxes en sus.

7596-08-24

7. Soumission - Construction Girard

Il est proposé par Pierre Dénomé, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de refuser l'offre de services professionnels au coût de 150\$/heure pour une durée approximative de 80/heures taxes en sus, présentée par Chloé Samson de la compagnie Construction Girard pour un accompagnement professionnel dans le dépôt de projet au programme d'aide financière pour le redressement et la sécurisation du réseau local et municipal offert par le ministère des Transports et Mobilité durable Québec pour l'année 2025. Le ministère des Transports et Mobilités durables demande des plans et devis signés et scellés par un ingénieur de l'OIQ pour faire un dépôt de projet dans le PAVL. À suivre.

7597-08-24

8. Résolution - Demande de prêt temporaire « Construction centre communautaire »

CONSIDÉRANT QU'une construction neuve d'un Centre communautaire a été acceptée dans le programme PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (ci-après appelé le MAMH)

CONSIDÉRANT QUE la ministre confirme l'admissibilité du projet au programme PRACIM et d'une aide financière maximale de 3 805 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2024-02 a été autorisé par le MAMH le 8 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de financement temporaire, afin de répondre à ses engagements financiers durant la construction neuve du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent sera versé une fois ledit projet terminé ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution ;

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement de demander un prêt temporaire au montant de 3 882 987 \$ à la Caisse Desjardins du Témiscamingue.

Il est aussi résolu que madame Lyne Ash, mairesse et Lise Dénomé, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer tous les documents en lien avec l'emprunt temporaire.

9. Période de questions

Aucune question du public.

7598-08-24

10. Levée de la séance

La séance est levée à 19h15, et est proposé par Luc Bernèche.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénomé, DG, G-T

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.